



Canadian Off-Highway Vehicle Distributors Council
Conseil Canadien des Distributeurs de Véhicules Hors Route

Pour diffusion immédiate

Le 22 janvier 2007

LE CONSEIL CANADIEN DES DISTRIBUTEURS DE VÉHICULES TOUT TERRAIN SE TRANSFORME À L'AMORCE DE 2007

Toronto – Le Conseil canadien des distributeurs de véhicules tout terrain (CVTT) a démarré l'année 2007 en se dotant d'un nouveau look et d'une nouvelle dénomination. Cette association nationale à but non lucratif porte désormais le nom officiel de Conseil canadien des distributeurs de véhicules hors route (CVHR).

« Pourquoi avoir changé de nom ? demande Bob Ramsay, président du CVHR. En tant que porte-parole de l'industrie, et dans le cadre de ses efforts continus d'éducation du public en ce qui a trait aux pratiques de conduite sécuritaires et à la sensibilisation à l'environnement, le CVHR estime qu'il pourra représenter l'industrie auprès du gouvernement et du grand public de façon plus efficace en plaçant les motocyclettes hors route et les véhicules tout-terrain sous la même égide.

« Dans le passé, indique M. Ramsay, les motocyclettes hors route faisaient partie du mandat du Conseil de l'industrie de la motocyclette et du cyclomoteur (CIMC), mais ne relevaient pas des lois fédérales ou provinciales qui régissent les véhicules routiers. Il est logique de travailler avec le gouvernement, les fédérations de conducteurs et nos membres aux questions semblables et l'inclusion des motocyclettes hors route dans le mandat du CVHR va en ce sens. »

Les industries du VTT et de la motocyclette hors route estiment que les consommateurs méritent de l'information claire, concise et utile. Le CVHR et les compagnies qui en sont membres croient qu'en apportant ces changements, l'industrie a fait un important pas de plus dans son engagement continu envers le public, envers sa propre intégrité et envers son travail avec le gouvernement à promouvoir la sécurité des utilisateurs et la préservation de l'environnement.

Selon une récente étude commandée par le CVHR, qu'a réalisée en 2005 la compagnie Smith Gunther Associates Ltd., les Canadiens ont dépensé 3,3 milliards de dollars pour des activités directement reliées aux VHR. Qu'il s'agisse de tourisme, de loisirs familiaux ou d'utilisation commerciale, les faits en disent long.

La contribution des utilisateurs de VHR aux économies provinciales, surtout dans les milieux ruraux et les régions du nord, est un aspect important qu'il faut reconnaître et dont il faut tenir compte dans toute discussion axée sur la gestion responsable de l'activité des véhicules hors route.

Le CVHR travaille conjointement avec les compagnies, les concessionnaires et les distributeurs qui en sont membres à des efforts continus visant à renforcer l'association et à appuyer ses membres. Il accorde le même degré d'importance à son engagement à éduquer le public en ce qui a trait aux pratiques de conduite sécuritaires. Que l'on soit un conducteur débutant ou expérimenté, les VHR sont divertissants, mais nous tenons à rappeler que quiconque possède et utilise un véhicule hors route a des responsabilités.

Le Conseil canadien des distributeurs de véhicules hors route (CVHR), qui s'appelait auparavant le Conseil canadien des distributeurs de véhicules tout terrain (CVTT), a été fondé en 1984 et est une association commerciale nationale à but non lucratif qui représente les intérêts responsables des principaux constructeurs et distributeurs de VTT et de motocyclettes hors route, ainsi que les points de vente au détail de produits et de services liés aux VHR. Au-delà de 90 % des ventes de VHR neufs au Canada se font par l'entremise de compagnies membres du CVHR. Vous aimeriez en savoir davantage ? Nous vous invitons à consulter notre site Web à l'adresse suivante : www.cohv.ca.

-30-

Personne-ressource :
Jo-Anne Farquhar
Directrice des Communications
Conseil canadien des distributeurs de véhicules hors route (CVHR)
Bureau : 416-491-4449, poste 105
Sans frais : 1-877-470-6642
Cellulaire : 416-996-9207
jfarquhar@cohv.ca